

**PREMIERE EXPEDITION**

## **PROCES-VERBAL DESCRIPTIF**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE SIX OCTOBRE**

A la requête du :

**CREDIT FONCIER DE FRANCE**, Société Anonyme au capital social de 1 331 400 719 €, dont le siège social est 19 Rue des Capucines 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son Représentant Légal en exercice y domicilié es- qualité.

Ayant pour Avocat Maître François DRUJON D'ASTROS, Avocat Associé au Barreau d'AIX EN PROVENCE, demeurant dite Ville Les Patios de Forbin 9 Bis, place John Rewald.

En vertu :

- de la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître BONETTO, Notaire Associé à MARIGNANE en date du VINGT-NEUF JUILLET DEUX MILLE TREIZE contenant vente et prêts consentis par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à **Monsieur xxx**, et à **son épouse née xxx**, tous deux de nationalité française, demeurant et domiciliés ensemble à 13180 GIGNAC LA NERTHE 2 Lotissement Les Framboisiers - Rue de la FONSE.

- des Articles R322-1 et R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

**J'ai, Maître Laurent SCHELOUCH**, Huissier de Justice Associé au sein de la S.E.L.A.R.L. LEX JURIS, Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal d'Instance de MARTIGUES, en résidence à BERRE L'ETANG, y demeurant Parc Tertiaire de l'Etang Avenue de la Base Aéronavale (13130),

Dans le cadre de la procédure de saisie immobilière diligentée à l'encontre des époux xxx

Procédé comme ci-après à mes opérations descriptives :

Le bien dont s'agit est constitué d'une maison d'habitation de plein pied d'une superficie approximative de 99 m2 dont le détail figure sur le rapport du Cabinet GENERAL SERVICES CONTROLES annexé au présent Procès-Verbal.

Ce bien, sis 2 lotissement les Framboisiers, rue de la Fonse à 180 GIGNAC LA NERTHE, figure sur la parcelle de terrain cadastrée Lieudit Les Maurs Section AT N°449 pour une contenance de 6a et 26ca et Lieudit Le Toes Section AV N°449 pour une contenance de 82ca.

De manière plus précise, les lieux peuvent être décrits comme suit :

Il s'agit d'une maison de plein pied comprenant 5 pièces principales, cuisine, salle de bains et W.C. indépendant.

**SALLE DE SEJOUR** dans laquelle on accède directement :

- sol : revêtement de carreaux vernissés,
- peinture crépie sur les parois murales ainsi qu'au plafond,
- présence de 2 convecteurs électriques dans la pièce qui reçoit le jour par une fenêtre double battants ainsi que par une baie vitrée coulissante assortie de volets en bois donnant sur la terrasse,
- présence d'une cheminée avec insert avec pierres de Rognes.

### **CUISINE**

- la CUISINE est séparée de la SALLE DE SEJOUR par une ouverture à ce jour dépourvue de porte,
- les carreaux de sol présentent les mêmes caractéristiques que dans la SALLE DE SEJOUR,
- peinture crépie sur les parois murales ainsi qu'au plafond,
- la pièce reçoit le jour par une fenêtre double battants assortie de volets en bois,
- la CUISINE est équipée d'un bloc évier en émail 2 bacs récepteurs reposant sur un sous évier 2 portes en cérusé, éléments de rangement en cérusé en partie supérieure et inférieure, et plan de travail assorti.

**DEGAGEMENT** desservant les autres pièces de la maison

- sol présentant les mêmes caractéristiques que dans les pièces précédemment décrites,
- revêtement de peinture crépie sur les parois murales ainsi qu'au plafond,
- présence d'un PLACARD 2 portes coulissantes agencé avec des étagères. A l'intérieur de ce PLACARD se trouvent les compteurs d'électricité ainsi que le compteur technique comportant boîte à fusibles et disjoncteur, présence également d'un cumulus d'eau chaude de marque ATLANTIC.

## **W.C. INDEPENDANT**

- sol revêtement de carreaux vernissés comme dans les pièces précédemment décrites,
- carreaux de faïence à mi-hauteur des parois murales,
- peinture en partie haute des murs ainsi qu'au plafond,
- présence d'une trappe conduisant aux combles de la maison,
- j'ai constaté la présence d'une bouche d'aération VMC dans ce W.C. qui est équipé d'une cuvette à l'anglaise avec double battants et chasse dorsale et qui reçoit le jour par un vasistas barreauté à l'extérieur.

## **CHAMBRE A COUCHER**

- sol présentant les mêmes caractéristiques que dans les pièces précédemment décrites,
- plinthes idem,
- revêtement de peinture crépie sur les parois murales ainsi qu'au plafond,
- un convecteur électrique dans cette pièce qui est équipée d'un PLACARD avec 2 portes coulissantes agencé avec penderie et étagères,
- la pièce reçoit le jour par une fenêtre double battants assortie de volets en bois.

## **SECONDE CHAMBRE A COUCHER**

- présentant les mêmes caractéristiques que dans les pièces précédemment décrites,
- plinthes idem,
- revêtement de peinture crépie sur les parois murales ainsi qu'au plafond,
- un convecteur électrique dans cette CHAMBRE qui reçoit le jour par une fenêtre double battants assortie de volets en bois et qui est équipée d'un PLACARD agencé avec penderie et étagères.

## **TROISIEME CHAMBRE A COUCHER**

- sol présentant également les mêmes caractéristiques que dans les pièces précédemment décrites,
- plinthes idem,
- peinture crépie sur les parois murales ainsi qu'au plafond,
- un convecteur électrique également dans cette pièce qui reçoit le jour par une fenêtre double battants assortie de volets en bois,
- la pièce est équipée d'un PLACARD avec 3 portes coulissantes dont une vitrée, agencé avec penderie et étagères.

## **DERNIERE CHAMBRE A COUCHER**

- sol présentant également les mêmes caractéristiques que dans les pièces précédemment décrites,
- peinture crépie sur les parois murales ainsi qu'au plafond,
- un convecteur électrique dans cette CHAMBRE qui reçoit le jour par une fenêtre double battants assortie de volets en bois,
- la pièce est équipée d'un PLACARD avec 4 portes coulissantes dont 2 vitrées, agencé avec penderie et étagères.

## **SALLE DE BAINS**

- sol présentant également les mêmes caractéristiques que dans les pièces précédemment décrites,
- carreaux de faïence aux  $\frac{3}{4}$  des parois murales,
- peinture en partie haute des murs ainsi qu'au plafond,
- cette SALLE DE BAINS est équipée d'une vasque incorporée dans un plan décoratif carrelé avec miroir incorporé au-dessus, et d'une baignoire carrelée et encastrée. Distribution d'eau courante chaude et froide à chacun de ces appareils, l'eau chaude étant assurée par le cumulus installé dans le PLACARD,
- la pièce reçoit enfin le jour par une fenêtre barreaudée à l'extérieur.

La maison est à ce jour occupée par Monsieur et Madame xxx ainsi que par leurs 3 enfants âgés de 24 – 17 et 14 ans.

Les différents diagnostics figurent sur le rapport du Cabinet GENERAL SERVICES CONTROLES annexé au présent Procès-Verbal Descriptif.

La maison a été construite suivant Permis de Construire N°13 043 03 F0024 accordé en date du 3 Juillet 2003.

La déclaration d'achèvement de travaux date du 27 Octobre 2003.

Tels que lesdits biens existent, s'étendent, se poursuivent, et comportent avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, droits et facultés quelconques y attachés, sans aucune exception ni réserve.

J'ai pris DEUX clichés photographiques ci-après annexés.





De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

**COÛT : DEUX CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF EUROS 60 CTS**

Coût du présent acte :

Art.6 Droit Fixe.....	226.60
Art.18 Déplacement...	7.67
Photos.....	6.10
	-----
SOIT.....	240.37
T.V.A. à 20 %.....	48.07
	-----
TOTAL.....	288.44
Taxe fiscale.....	11.16
	-----
T.T.C.....	<b>299.60 €</b>

